

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 FEVRIER 2025

DELIBERATION 2025 009

Objet : Exonération du versement mobilité pour l'association Les Papillons Blancs au titre de l'année 2025

Séance du mardi quatre février deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-neuf janvier deux mille-vingt-cinq.

Présents (53) :

Francis AMPEN - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (16) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Jacques NUNS à Stephane DIEUSAERT - Antoine VERMEULEN à Luc EVERAERE - Audrey SCHERRIER à Florence BRISBART - Michel DUHOO à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Elise DORMION-ROUSSEZ - Samuel BEVER à Pascal CODRON - Nathalie DEBOUDT à Jérôme DARQUES - Roger LEMAIRE à Marie SANDRA - Franck MEURILLON à Fabrice DELANNOY - César STORET à Dominique JOLY - Eddie DEFEVERE à Sandrine KEIGNAERT - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 69

Secrétaire de séance : Francis AMPEN

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



DELIBERATION 2025 009

Objet : Exonération du versement mobilité pour l'association Les Papillons Blancs au titre de l'année 2025

Par délibération du conseil communautaire en date du 17 septembre 2024, afin de faire face à la nécessité de financer le nouveau réseau de transport, il a été décidé la mise en place d'un versement mobilité sur le territoire de Cœur de Flandre agglo.

En vertu des dispositions de l'article L. 2333-64 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social ne sont pas assujetties au versement mobilité. Cette exonération doit faire l'objet d'une délibération de la collectivité ayant en charge le versement mobilité.

En application de l'article D.2333-85 du CGCT, il appartient à l'autorité organisatrice des mobilités d'établir la liste de ces fondations et associations exonérées qui doivent respecter les trois conditions cumulatives suivantes :

- avoir fait l'objet d'un décret reconnaissant l'utilité publique,
- être à but non lucratif,
- exercer une activité de caractère social.

Cœur de Flandre agglo a donc élaboré un dossier, à destination de ces associations et fondations, afin de pouvoir juger du respect de ces trois conditions. Ce dossier est disponible sur le site internet de la collectivité.

Après examen de ces dossiers, il est proposé d'exonérer, pour l'année l'année 2025, la structure Les Papillons Blancs, qui comprend les établissements suivants :

Raison sociale	SIRET	Adresse	CP	Ville
Papillons Blancs Hazebrouck siège	333 750 545 00191	18 rue de la Sous Préfecture	59190	HAZEBROUCK
ESAT « ateliers du pont des meuniers »	333 750 545 00027	108 rue du pont des meuniers	59190	HAZEBROUCK
E.A « SAPHA »	333 750 545 00282	274 rue Notre Dame	59190	HAZEBROUCK
IME « Les lurons »	333 750 545 00043	27 rue de Merville	59190	HAZEBROUCK
SESSD « Grain de sel »	333 750 545 00233	11 rue de la Lys	59190	HAZEBROUCK
Foyer Saint exupéry	333 750 545 00035	1 rue Vanwalscappel	59190	HAZEBROUCK
Foyer de vie/ accueil de jour « les symphorines »	333 750 545 00100	71 petite route de Borre	59190	CAESTRE
Accueil de Jour « la Bélandrière »	333 750 545 00225	7 rue du fer à Cheval	59190	HAZEBROUCK
SAVS « La chrysalide »	333 750 545 00217	40 rue Verlyck	59190	HAZEBROUCK
Foyer Logement « les moulins »	333 750 545 00142	82 rue Warein	59190	HAZEBROUCK
CAMSP « 1.2.3 Soleil »	333 750 545 00258	22 place du Général de Gaulle	59190	HAZEBROUCK
UPV caestre	333 750 545 00183	71 petite route de Borre	59190	CAESTRE
UPV Hazebrouck	333 750 545 00175	90 rue Pasteur	59190	HAZEBROUCK
Accueil temporaire « le	333 750 545 00290	272 rue Notre Dame	59190	HAZEBROUCK

sablier »				
Foyer de projets de vie « Bel attitudes »	333 750 545 00266	13 vieux chemin des loups	59270	BAILLEUL
SAMSAH – relais	333 750 545 00274	40 rue Verlyck	59190	HAZEBROUCK
DASMO	333 750 545 00308	25 bis rue de Merville	59190	HAZEBROUCK
PRAA/PARH	333 750 545 00324	32-34 rue de Rubecque	59190	HAZEBROUCK
Insertion	333 750 545 00316	35 bis rue du Vieux Berquin	59190	HAZEBROUCK

Cette exonération sera réexaminée pour l'année 2026, afin de vérifier que les conditions permettant l'exonération soient toujours réunies et une délibération sera prise au fil de l'eau en cas de suppression ou lors d'une nouvelle demande d'exonération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'organisation de la mobilité ;

Considérant la mise en place d'un nouveau de réseau de transport complémentaire à l'offre Arc-en-ciel par Cœur de Flandre aggro ;

Considérant la mise en place du versement mobilité sur le territoire de Cœur de Flandre aggro par délibération n°2024/116 en date du 17 septembre 2024 ;

Considérant que l'association citée précédemment remplit les conditions d'exonération prévues à l'article L. 2333-64 du CGCT ;

Il vous est proposé :

- d'accorder l'exonération du versement mobilité la structure Les Papillons Blancs, comprenant les établissements suivants :

Raison sociale	SIRET	Adresse	CP	Ville
Papillons Blancs Hazebrouck siège	333 750 545 00191	18 rue de la Sous Préfecture	59190	HAZEBROUCK
ESAT « ateliers du pont des meuniers »	333 750 545 00027	108 rue du pont des meuniers	59190	HAZEBROUCK
E.A « SAPHA »	333 750 545 00282	274 rue Notre Dame	59190	HAZEBROUCK
IME « Les lurons »	333 750 545 00043	27 rue de Merville	59190	HAZEBROUCK
SESSD « Grain de sel »	333 750 545 00233	11 rue de la Lys	59190	HAZEBROUCK
Foyer Saint exupéry	333 750 545 00035	1 rue Vanwalscappel	59190	HAZEBROUCK
Foyer de vie/ accueil de jour « les symphorines »	333 750 545 00100	71 petite route de Borre	59190	CAESTRE
Accueil de Jour « la Bélandrière »	333 750 545 00225	7 rue du fer à Cheval	59190	HAZEBROUCK
SAVS « La chrysalide »	333 750 545 00217	40 rue Verlyck	59190	HAZEBROUCK
Foyer Logement « les moulins »	333 750 545 00142	82 rue Warein	59190	HAZEBROUCK
CAMSP « 1.2.3 Soleil »	333 750 545 00258	22 place du Général de	59190	HAZEBROUCK

		Gaulle		
UPV caestre	333 750 545 00183	71 petite route de Borre	59190	CAESTRE
UPV Hazebrouck	333 750 545 00175	90 rue Pasteur	59190	HAZEBROUCK
Accueil temporaire « le sablier »	333 750 545 00290	272 rue Notre Dame	59190	HAZEBROUCK
Foyer de projets de vie « Bel attitudes »	333 750 545 00266	13 vieux chemin des loups	59270	BAILLEUL
SAMSAH – relais	333 750 545 00274	40 rue Verlyck	59190	HAZEBROUCK
DASMO	333 750 545 00308	25 bis rue de Merville	59190	HAZEBROUCK
PRAA/PARH	333 750 545 00324	32-34 rue de Rubecque	59190	HAZEBROUCK
Insertion	333 750 545 00316	35 bis rue du Vieux Berquin	59190	HAZEBROUCK

- cette exonération est valable au titre de l'année 2025,
- d'autoriser le Président ou son représentant à informer l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS), la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), en charge du recouvrement du versement mobilité, et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et tous les documents y afférents.

Vote :

Pour : 69

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,

A Hazebrouck, le 4 février 2025,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

Le secrétaire de séance,



Francis AMPEN